****

**CAISSE DE SOLIDARITE V2   
A L’ECOLE DE BIODANZA DE BOURGOGNE**

Une Caisse de Solidarité a été créée à l'initiative des personnes en formation du 3ème cycle et résulte de la volonté de permettre à toute personne engagée dans la formation de la poursuivre sans en être empêché par une difficulté financière passagère.

Elle est alimentée par les dons solidaires des personnes en formation à l'école, par celles qui passent et par une partie des bénéfices du symposium de Biodanza de Dijon de 2017 (décision des coordinateurs du symposium).

Nb : Elle fut complétée pendant 8 ans par une aide de l’association de l’école de Biodanza de Bourgogne : pour un euro aidé par la CdS, l’école aidait à équivalent d’un euro.

Les personnes en charge de la Caisse de Solidarité sont 2 personnes en formation, en lien décisionnel avec la direction de l’école.

**L’aide repose sur les principes suivants :**

Elle est sous forme de prêt ou de don.   
S’il s’agit d’un prêt, les modalités de remboursement sont alors précisées.

Elle s'adresse uniquement aux personnes en formation engagées dans le processus de 3 ans, après 3 week-ends de présence (elle ne s'adresse pas aux auditeurs libres et ne peut pas porter sur des modules de formation déjà suivis).

Elle est activée au maximum sur quatre modules. C’est bien une aide pour des difficultés conjoncturelles, et non structurelles.

Elle est activée à la suite d’une demande de la personne en formation faite aux directeurs de l’école au plus tard au cours du week-end d’école précédent : en renseignant une fiche de demande.

Il y a anonymat des personnes qui demandent l’aide de la caisse de solidarité. (à l’exception de la direction et des 2 personnes en formations qui ont en charge la CdS) .

L’aide porte sur les frais de stage (pas sur les frais d’hébergement et de nourriture)

Le-la demandeur-deuse est invité-e à participer au fonctionnement de l’école durant les week-ends, et/ou à proposer la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives, susceptibles d'alimenter la Caisse de Solidarité.(soirées créatives dans sa région, vente de livres, etc…), ces actions devant se faire dans le respect des principes éthiques développés par l'école.

Nota : on compte sur la belle conscience de chacun pour permettre la pérennisation de la Caisse de Solidarité.

**L’aide est accordée suivant le déroulé suivant :**

1. En faire la demande aux directeurs d’école au plus tard un mois :
   * Remplir une fiche de demande de prêt ou de demande de don
   * La donner au cours du WE aux responsables de la CDS

Les responsables de la CDS en informent les directeurs à la fin du WE.   
Une réponse est donnée avant le WE à venir (à la personne qui fait la demande + aux responsables de la CdS)

1. En cas d’accord : récupérer le vendredi soir l’aide de la CdS en espèces de la part d’un des responsables (de la CdS), afin d’aller ensuite payer le montant de votre stage à l’accueil.

**Les montants accordés sont les suivants :**

|  |  |
| --- | --- |
| Reduction  sur le tarif du stage | Montant de l'aide de la  Caisse de Solidarité/Soutien |
| Sur tarif de base (170€-160€-150€) | 60 € |
| Sur tarif étudiant (100€) | 40 € |